



APPEL À EXPRESSIONS D'INTÉRÊT

Le programme BIOPAMA recherche une organisation hôte pour accueillir l'Observatoire régional d'Afrique de l'Ouest pour la biodiversité et les aires protégées. Il s'agit d'une occasion unique pour une organisation dynamique et régionalement active qui partage la mission de BIOPAMA et qui cherche à participer à la conception et à la mise en place de cet Observatoire régional et soutient la réalisation de ses fonctions essentielles.

BIOPAMA est un programme collaboratif destiné à améliorer sur le long terme la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest, en encourageant l'utilisation des meilleures connaissances et données scientifiques, et en renforçant les capacités pour améliorer les politiques et la prise de décision sur les sujets relatifs à la conservation de la biodiversité et à la gestion des aires protégées (terrestres et marines).

C'est avec la perspective de cet objectif que l'Observatoire régional sera créé, pour offrir des informations et outils d'aide à la décision pertinents, afin de promouvoir et de faciliter les échanges d'informations avec divers utilisateurs finaux (notamment les décideurs, les gestionnaires et professionnels d'aires protégées). Avec le temps, il est également destiné à faciliter le renforcement des capacités, ainsi que l'échange et l'amélioration des connaissances sur les problématiques de conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées.

L'objectif du présent appel à expression d'intérêt est d'identifier les organisations de la région intéressées pour accueillir l'Observatoire régional, et qui partagent la vision de BIOPAMA pour l'Afrique de l'Ouest. L'UICN et le Centre commun de recherche de la Commission européenne (CCR-CE) utiliseront les candidatures comme base pour sélectionner une organisation hôte et négocier une convention d'accueil pour l'établissement et la mise en place de l'Observatoire régional.

Nous encourageons l'adoption d'une approche en consortium pour cette expression d'intérêt lorsque les organisations estiment qu'elles pourraient maximiser leurs services et bénéfices par le biais de l'Observatoire régional en mettant en commun leurs capacités collectives et ressources. La convention d'accueil sera formalisée par la conclusion d'un Accord entre l'UICN et l'organisation hôte, sur la durée de la seconde phase de BIOPAMA, donc jusqu'en Juin 2023 avec une évaluation des résultats atteints après les deux premières années.

Des informations et des lignes directrices sur la façon dont il faut répondre à l'appel à expression d'intérêt ainsi que le modèle de candidature sont joints, et sont également disponibles sur le site Internet de BIOPAMA : <https://www.biopama.org/fr/> .

Les expressions d'intérêt doivent être envoyées le 29 avril 2019 au plus tard à 23h59 (GMT).

Pour plus d'informations, veuillez contacter Tanya MERCERON, Coordinatrice de BIOPAMA pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale, UICN. Courriel : tanya.merceron@iucn.org

Observatoire régional pour les aires protégées et la biodiversité

Termes de Référence

1. Contexte

Le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) vise à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans [les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique \(ACP\)](#), dans les aires protégées et les communautés avoisinantes. Il s'agit d'une initiative du Groupe des Etats ACP, financée par le [11^e Fonds européen de développement de l'Union européenne](#), mise en œuvre conjointement par [l'Union internationale pour la conservation de la nature](#) (UICN) et le [Centre commun de recherche de la Commission européenne](#) (CCR). S'appuyant sur les cinq premières années d'activités financées par le 10^e Fonds européen de développement, la deuxième phase de BIOPAMA allant de 2017 à 2023 offre des outils pour gérer les données et les informations, des services pour améliorer les connaissances, des capacités pour planifier et prendre des décisions relatives aux aires protégées, et enfin des opportunités de financement pour des actions spécifiques à l'échelle du site. <https://www.biopama.org/fr/>

Le programme BIOPAMA contribuera à la mise en place d'un Observatoire régional pour la biodiversité et les aires protégées en Afrique de l'Ouest, accueilli institutionnellement par l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) et techniquement par une organisation ou un consortium régionale. L'Observatoire facilitera l'offre de données et informations pertinentes pour aider à une meilleure planification et prise de décision, soutiendra l'échange de connaissances et d'expertise et, en partenariat avec des institutions existantes, renforcera les capacités régionales pour soutenir l'utilisation de données et d'informations pour l'élaboration de politiques et la prise de décision. L'accent sera mis sur le soutien envers l'adoption et l'utilisation des informations par les décideurs politiques. Il est donc important que l'hôte technique de l'Observatoire ait des liens nationaux et régionaux, et une expérience dans les approches et mécanismes afin de faire le pont entre ce qui est souvent perçu comme un fossé entre sciences et politique.

Des informations exhaustives et fiables, ainsi que la capacité à les interpréter et à les utiliser, sont des éléments essentiels en soutien de la planification et d'une bonne prise de décision dans la région d'Afrique de l'Ouest. Il est essentiel que les décisions sur l'utilisation du milieu terrestre et marin soient durables sur le long terme, et ne compromettent pas les ressources dont nous dépendons pour nos moyens d'existence et notre survie. Les aires protégées jouent un rôle crucial en préservant certaines de ces ressources et donc les décisions affectant les aires protégées et leur entourage doivent être renseignées par les informations les plus exhaustives et actualisées possibles. C'est ce que BIOPAMA essaye de faire. Par la mise en place d'un Observatoire régional pour la biodiversité et les aires protégées, l'objectif est d'offrir un centre régional de ressources pour les décideurs, afin de les aider à prendre des décisions raisonnables sur la gestion des ressources naturelles dans la région. Cela inclut des informations, données et analyses pertinentes, ainsi que la capacité à utiliser et interpréter cette information pour garantir la valeur des aires protégées et reconnue et prise en compte dans les décisions de développement.

L'objectif du présent appel à expression d'intérêt est d'identifier une organisation ou consortium dans la région intéressée, et disposant des capacités, pour accueillir l'Observatoire régional de BIOPAMA, et qui partage la vision de l'UEMOA et de BIOPAMA pour l'Afrique de l'Ouest. L'hôte doit s'engager à réaliser leurs objectifs communs et être prêt à travailler dans un partenariat étroit et collaboratif avec l'UICN, le CCR et différents types d'utilisateurs, afin d'établir le rôle axé sur les services de l'Observatoire, de créer des synergies pour réaliser les objectifs de BIOPAMA, et de sécuriser la niche et la demande pour soutenir le programme sur le long terme.

2. Description de l'opportunité d'accueillir techniquement l'Observatoire

Une approche par phases est planifiée pour l'Observatoire, la première partie englobant une période de mise en route et de création, pendant laquelle BIOPAMA soutiendra une personne à temps plein (Technical officer). Ce *Technical Officer*, qui sera recruté, employé et payé par l'UICN, sera basé dans l'organisation hôte et sera responsable d'appuyer la gestion quotidienne de l'Observatoire d'Afrique de l'Ouest. Il/Elle travaillera étroitement avec la Coordinatrice du programme BIOPAMA/UICN pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, et collaborera avec les autres Observatoires régionaux de BIOPAMA.

L'idée de l'UICN et du CCR-CE est que l'Observatoire soit accueilli dans un lieu physique, avec un bureau et des infrastructures de technologies de l'information suffisants pour le *Technical Officer*. L'Observatoire peut créer des liens virtuels avec d'autres institutions de la région, selon les forces ou faiblesses d'une seule institution pour répondre à toutes les exigences d'accueil nécessaires. Par exemple, il est possible qu'une institution ait des liens politiques nationaux et une implication forte dans les processus politiques régionaux, alors qu'une autre organisation pourra être mieux placée pour offrir un soutien technique au système d'information, auquel cas un lien virtuel pourrait être établi entre les deux organisations. Idéalement, l'organisation hôte aura des forces dans le domaine de la politique sur la biodiversité/les ressources naturelles et la gestion et la recherche sur l'information géospatiale, mais si ce n'est pas le cas, la préférence ira à l'hôte ayant des capacités élevées de gestion de l'information et de recherche ; des accords peuvent être mis en place avec des organisations politiques pour satisfaire les besoins en soutien stratégique et en mobilisation de l'Observatoire.

L'hôte technique de l'Observatoire doit être en position de :

- a) Fournir des installations de travail convenables pour le personnel de l'Observatoire (*Technical Officer*) ;
- b) Fournir des télécommunications excellentes, et un soutien dans le domaine des technologies de l'information ;
- c) Créer des liens et des synergies entre l'Observatoire, l'institution hôte et d'autres institutions régionales et réseaux, concernant le développement et l'utilisation de données, informations et outils pour la gestion des aires protégées et la conservation de la biodiversité ;
- d) Faciliter/soutenir les flux d'informations à destination des décideurs et provenant des décideurs.

On attend de l'hôte technique de l'Observatoire qu'il offre les services suivants :

- a) Mettre en place un portail en ligne pour l'Observatoire des aires protégées entièrement opérationnel (ci-après dénommé « le Portail ») ; et un site Internet basé sur Drupal, hébergé par l'UEMOA, géré par l'hôte technique et l'UICN, qui offre aux utilisateurs de l'Observatoire l'accès total aux services du Système d'information de référence (RIS) du BIOPAMA ;
- b) Développer des sites miroir ;
- c) Garantir l'accès et des liens entièrement opérationnels vers les outils RIS développés par le CCR et d'autres développeurs par le biais du Portail. Les outils du RIS incluent, entre autres, le Géonode, la base de données Outil sur l'efficacité de la gestion intégrée (IMET) et l'e-conservation ;
- d) Garantir des liens entièrement opérationnels vers d'autres observatoires régionaux dans des secteurs en rapport, comme la Mission d'observation du littoral ouest-africain (MOLOA) et les observatoires de bassin versant. Garantir que les autres observatoires ont accès, montrent et utilisent les bases de données sur les aires protégées ;

- e) Fournir un soutien continu aux partenaires de mise en œuvre de l'Observatoire (liste à détailler dans le contrat d'exécution) afin d'actualiser l'information et les pages Internet ;
- f) Réaliser des analyses statistiques et une modélisation environnementale pour garder les indicateurs politiques régionaux et mondiaux à jour (comme les Objectifs d'Aichi ou les indicateurs pour la stratégie régionale pour les aires marines protégées et autres) ;
- g) Etablir des accords de partage de données avec les propriétaires institutionnels de données ;
- h) Servir de centre pour mettre à jour les bases de données régionales du CMSC-PNUE ;
- i) Former les utilisateurs, notamment les techniciens des administrations nationales et régionales, à l'utilisation et à la maintenance des outils des systèmes d'informations ;
- j) Fournir des analyses de données sur demande aux partenaires de projets, afin d'améliorer et de suivre la mise en œuvre et la conception des politiques nationales et régionales ;
- k) Conduire l'élaboration des Etats des Aires Protégées (EdAP) et Etats des Aires Marines Protégées (EdAMP).

L'objectif est de trouver un hôte très engagé dans la réalisation des objectifs de BIOPAMA et prêt à travailler avec l'UICN, le CCR et différents types d'utilisateurs, afin d'établir le rôle axé sur les services de l'Observatoire, de créer des synergies pour réaliser les objectifs du BIOPAMA, et de sécuriser la niche et la demande au-delà de l'existence du programme. L'organisation hôte profitera de la visibilité régionale importante de l'UEMOA et de la visibilité mondiale dans le contexte du BIOPAMA, et d'une interaction étroite avec l'UICN et ses réseaux techniques, ainsi que des scientifiques du CCR et des spécialistes de développement technologique par le biais de divers mécanismes.

3. Présentation

La création d'un Observatoire pour les aires protégées et la biodiversité est une composante centrale du [programme BIOPAMA](#), dont l'objectif est d'améliorer sur le long terme la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest, en encourageant l'utilisation des meilleures connaissances et données scientifiques, et en renforçant les capacités pour améliorer les politiques et la prise de décision sur les sujets relatifs à la conservation de la biodiversité et à la gestion des aires protégées (terrestres et marines). Une des principales caractéristiques de l'Observatoire sera un Système d'information de référence régional (RRIS), qui s'appuie sur et complète l'initiative du [Digital Observatory for Protected Areas \(DOPA\)](#). Il est prévu que l'Observatoire soit axé sur le soutien stratégique et le renforcement des capacités, la mise en réseau et les communications, et l'offre de données et d'informations scientifiques pour soutenir les décisions de gestion et les processus politiques. L'Observatoire s'engagera surtout avec les organismes et institutions de niveau national et régional, avec une interaction ciblée supplémentaire avec les gestionnaires d'aires protégées. L'Observatoire est hébergé institutionnellement par l'UEMOA, et sera hébergé par une institution ou un consortium régional d'Afrique de l'Ouest.

Les principaux résultats attendus d'un Observatoire fonctionnant correctement sont :

- Amélioration de la disponibilité et de l'accès aux données, qui alimenteront le développement d'outils/ d'applications au sein du RRIS ;
- Des outils personnalisés répondant aux besoins ciblés des décideurs/responsables politiques ;
- Renforcement des capacités des décideurs cibles, pour intégrer des outils géospatiaux et des informations dans les processus décisionnaires ;
- Possibilité que l'organisation hôte agisse comme facilitateur dans des réseaux régionaux durables impliquant la collecte de données, l'analyse spatiale, la formation et les meilleures pratiques et le partage des connaissances dans le domaine de la gestion des aires protégées
- Plus grande prise de conscience de la valeur des aires protégées comme utilisation des terres/des ressources légitime, leur reconnaissance et respect dans les décisions de développement.

L'efficacité de l'Observatoire sera enfin mesurée par le degré avec lequel les outils, analyses, formations et dialogues contribuent, pour des gouvernements nationaux et régionaux, à une prise de décision raisonnable en matière de gestion des aires protégées et de conservation de la biodiversité.

L'équipe de l'Observatoire BIOPAMA inclura : l'UICN, le CCR, l'UEMOA et l'hôte technique de l'Observatoire. L'UICN supervise la mise en place et le fonctionnement de l'Observatoire et le programme de renforcement des capacités ; le CCR supervise la conception, le développement et l'exploitation technique du RRIS. L'UEMOA représente l'ancrage institutionnel. L'hôte de l'Observatoire travaillera étroitement avec l'UICN et le CCR lors de la conception et de l'exécution d'une approche de mise en œuvre par phases pour l'Observatoire. L'hôte de l'Observatoire sera fortement aligné avec la Vision de l'Observatoire, et contribuera en termes de connaissances et de relations afin de garantir une large collaboration avec d'autres initiatives en rapport.

L'Observatoire fera partie d'un réseau d'observatoires mondiaux incluant l'Afrique de l'Ouest et centrale, l'Afrique australe et occidentale, les Caraïbes et le Pacifique, avec le soutien du BIOPAMA.

4. Opérations et fonctionnement quotidiens

(i) Fonctions/tâches de l'Observatoire

Les principales fonctions de l'Observatoire sont de :

- 1) Données & informations : Mettre en place et maintenir un Système d'information de référence régional (RRIS) qui soutient la découverte, le partage et l'utilisation de données, et répond aux besoins en informations dans la région. Les actions indicatives incluent :
 - a. La facilitation de la collecte régionale, de l'accès et du partage de données et d'informations sur la biodiversité et les aires protégées par le biais du Système d'information de référence régional (RRIS) ;
 - b. Le développement d'outils centrés sur l'utilisateur (services Web et applications) qui répondent à des questions et préoccupations stratégiques spécifiques de la gestion (pour utilisation dans le soutien stratégique) ;
 - c. L'offre de soutien technique et de formation (dans le cadre du programme global de renforcement des capacités) aux parties prenantes sur le RRIS et les outils associés, et une aide avec des analyses directes ou facilitées par le biais du CCR ;
 - d. Mise en place de protocoles de collecte de données pertinents et d'accords de partage de données avec les fournisseurs et partenaires de la région, en s'appuyant sur les discussions et accords existants dans la région.

- 2) Renforcement des capacités : Renforcer et institutionnaliser les capacités techniques des décideurs gouvernementaux et des gestionnaires d'aires protégées afin d'utiliser l'information spatiale dans leurs aires protégées et leurs décisions stratégiques et de planification de l'utilisation des terres. Les actions indicatives incluent :
 - a. Coordination entre/parmi les parties prenantes (organismes gouvernementaux nationaux, institutions techniques, ONG et communauté de bailleurs) afin de faciliter la prise de conscience autour des initiatives existantes de renforcement des capacités pour les professionnels des aires protégées et de la biodiversité ;
 - b. Facilitation de la réalisation du plan d'action de renforcement des capacités de BIOPAMA dans la région.

- 3) Soutien stratégique : Fournir un soutien stratégique aux décideurs nationaux et régionaux, notamment pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (par ex. le Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique). Les actions indicatives incluent :
- a. Un soutien stratégique aux gouvernements nationaux sur la mise en œuvre et l'établissement de rapports concernant les engagements des Accords multilatéraux sur l'environnement, notamment le Programme de travail sur les aires protégées de la CDB, en utilisant les informations spatiales collectées dans le RRIS et les outils développés grâce à l'Observatoire ;
 - b. Développement et mise en œuvre d'une stratégie pour améliorer l'engagement des utilisateurs et l'utilisation de produits dans les processus décisionnaires et d'élaboration de politiques.
- 4) Mise en réseau & communications : Renforcer le réseau de partenaires afin de collaborer au développement du RRIS et améliorer l'adoption et l'utilisation de l'information et des outils pour la prise de décision. Les actions indicatives incluent :
- a. Facilitation du/des réseau(x) de gestionnaires d'aires protégées, de professionnels, y compris entre organismes gouvernementaux concernés, afin de renforcer le partage de connaissances, de données et de solutions locales ;
 - b. Diffusion des meilleures pratiques basées sur la science autour des aires protégées et de la gestion de la biodiversité.

(ii) Gestion et conventions d'accueil

Une approche de gestion par phases est planifiée pour l'Observatoire. Au départ, il est entendu que l'UEMOA est l'hôte institutionnel et le présent mandat vise à rechercher un hôte technique qui répond aux critères mentionnés précédemment ainsi que la capacité à atteindre les objectifs de BIOPAMA et les objectifs régionaux concernant les aires protégées et la biodiversité. L'hôte technique doit également être capable de fournir un bureau convenable, où sera basé un agent technique. L'hôte technique de l'Observatoire régional sera responsable de la gestion quotidienne des opérations, avec le soutien de l'agent technique (qui sera un employé de l'UICN) et le soutien financier de BIOPAMA - UICN, avec un budget d'environ 800 000 euros jusqu'à 2023.

L'hôte technique prendra de plus en plus de responsabilités, et peut-être du personnel et des activités supplémentaires, comme défini conjointement avec l'UICN et le CCR. Il est prévu qu'avec le temps l'UEMOA s'efforcera de soutenir l'Observatoire et inclura entièrement l'Observatoire dans sa structure de gouvernance.

Les Bureaux régionaux de l'UICN veilleront à ce que les activités soient cohérentes avec les résultats de BIOPAMA, les plans d'action de renforcement des capacités et qu'elles soient également conformes aux stratégies institutionnelles de l'UICN et du CCR. L'UICN, le CCR, l'UEMOA et l'institution hôte formeront alors un comité directeur qui garantira une supervision efficace de l'Observatoire.

Étapes pour la mise en œuvre de l'Observatoire

- 2019 - Mise en place : accent mis sur la sensibilisation autour de la fonction de l'Observatoire ; renforcement des réseaux ; renforcement de la pertinence du RRIS et priorisation des besoins en informations ; accent mis sur l'offre de soutien stratégique ciblé à certains gouvernements nationaux (par ex. ceux qui font des demandes spécifiques).
- 2020 - Fonction de construction du service : Accent mis sur l'offre d'un soutien stratégique ciblé à certains gouvernements nationaux ; coordination des activités prioritaires de renforcement des capacités ; démonstration d'exemples de services RRIS et leur potentiel

d'application et pertinence pour les utilisateurs ; renforcement des capacités pour l'accès aux données et l'analyse ; priorisation de la collecte de données et d'informations à partir des besoins prioritaires de la région.

- De 2021 à 2023 et au-delà de la seconde phase du BIOPAMA - Fonction d'expansion du service : Institutionnalisation de l'Observatoire au sein de l'UEMOA ; solidification des procédures de gestion et opérationnelles par l'organisation hôte, l'UICN et le CCR offrant un soutien technique et de mobilisation des ressources. Le contrat devrait durer jusqu'à la fin de la seconde phase du BIOPAMA (fin juin 2023) mais à ce moment-là, l'UEMOA et les autres parties prenantes régionales doivent être capables de mener seules l'initiative.

Critères pour la sélection de l'institution hôte :

Les aspects suivants seront pris en considération pour l'évaluation des propositions. Le poids de chaque critère est déterminé dans le modèle de candidature.

Manifestation d'intérêt L'hôte de l'observatoire régional doit clairement expliquer ses motivations pour le mandat proposé.

Réseau régional existant Ce critère est en premier lieu lié avec la couverture géographique, car le mandat de l'hôte de l'Observatoire régional doit couvrir la majorité des 17 pays d'Afrique l'Ouest couverts par le PACO : Bénin, Burkina Faso, Cape Verde, République de Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sao Tome and Principe, Sénégal, Sierra Leone, Togo. Le second critère est lié aux interactions/affiliations pertinentes dans la région. L'hôte de l'Observatoire régional devra prouver son expérience dans l'accueil d'initiatives régionales similaires.

Capacité à combler le fossé entre la science et la politique L'hôte de l'Observatoire régional doit être capable de montrer qu'il possède une expérience thématique pertinente liée aux aires protégées et à la biodiversité.

Principales forces et compétences L'hôte de l'observatoire régional doit fournir la preuve de ses capacités techniques et compétences en interne dans la gestion de données, le renforcement des capacités, le soutien stratégique, la mise en réseau et les communications.

Contribution financière ou en nature L'hôte de l'Observatoire régional doit prouver qu'il peut efficacement contribuer à la réalisation des objectifs du programme BIOPAMA, par exemple en mobilisant des fonds additionnels, en offrant du temps de personnel, etc.

Capacités logistiques/physiques L'hôte de l'Observatoire régional devra prouver qu'il peut fournir des installations physiques et logistiques. Cela inclut des bureaux et des infrastructures de technologies de l'information (TI).

Viabilité Il convient d'apporter des preuves de la viabilité de l'organisation au-delà de l'existence du programme BIOPAMA (2023) et de sa capacité à maintenir l'Observatoire au-delà de 2023.

Chaque critère est noté sur 5, où :

- ✓ 5 signifie excellent
- ✓ 4 signifie très bon
- ✓ 3 signifie raisonnable
- ✓ 2 signifie quelques lacunes
- ✓ 1 signifie des lacunes importantes
- ✓ 0 signifie inacceptable

Une note de 0 ou 1 entraîne la disqualification pour les critères suivants :

- ✓ Réseau régional existant
- ✓ Capacité à combler le fossé entre la science et la politique
- ✓ Principales forces et compétences
- ✓ Viabilité

MODÈLE

(Veuillez utiliser ce modèle pour votre candidature)

Manifestation d'intérêt pour accueillir l'Observatoire pour les aires protégées et la biodiversité en Afrique de l'Ouest

1. Informations de base
A. Nom de l'organisation : S'il s'agit d'un consortium, préciser le principal candidat (qui est nécessairement une organisation de région Ouest africaine) et compléter également le point B. <i>[La principale institution doit être une organisation intergouvernementale, une institution universitaire, une organisation de recherche ou autre organisation à but non-lucratif]</i>
B. Si vous postulez en tant que consortium, fournir les noms et adresses de toutes les organisations.
C. Nom et fonction de la personne soumettant la manifestation d'intérêt
D. Site Internet de l'organisation
E. Pays dans lequel l'organisation est active
F. Adresse postale (inclure le nom de la ville)
G. Courriel
H. Téléphone
I. Fax
2. Manifestation d'intérêt (longueur suggérée : ½ page) 5%
a. Qu'est-ce qui motive votre organisation à vouloir accueillir l'Observatoire ? <ul style="list-style-type: none">Après avoir lu le mandat de l'Observatoire, comment pensez-vous que l'Observatoire peut profiter à votre organisation ?Comment l'Observatoire s'inscrit-il dans l'implication actuelle de votre organisation dans la gestion des aires protégées et la conservation de la biodiversité ?
3. Réseau régional existant (longueur suggérée : ½ page) 10%
b. Quelles sont les interactions et affiliations régionales et nationales de votre organisation ? <ul style="list-style-type: none">Quels programmes, projets et forums offrent des synergies potentielles au fonctionnement de l'Observatoire ?Comment l'Observatoire peut-il s'appuyer au mieux sur les partenaires et parties prenantes existantes de votre organisation ?Quel est le type et la fréquence du soutien technique et stratégique que votre organisation fournit aux parties prenantes et organismes nationaux impliqués dans la gestion des aires protégées ?Si votre organisation a des partenaires essentiels (ou points focaux) au niveau national et de l'aire protégée, par lesquels l'Observatoire peut mener des activités de soutien stratégique et de renforcement des capacités, veuillez les décrire brièvement par des exemples précis.
<p>Veuillez fournir les coordonnées des institutions avec lesquelles votre organisation interagit fréquemment et qui peuvent être contactés (1-2 contacts - nom, institution, courriel, téléphone - au niveau régional, national et de l'aire protégée). Pour les organisations présélectionnées, ces contacts pourront être contactés lors de la deuxième étape du processus de sélection.</p>

4. Comblent le fossé entre la science et la politique (longueur suggérée : ½ page à 1 page) 20%

c. De quelle façon votre organisation comble-t-elle le fossé entre la science et la politique dans le domaine de la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées ?

- Quelle expérience votre organisation possède-t-elle en recherche appliquée, et pour garantir l'adoption et l'utilisation de cette recherche par les décideurs ?
- Quels mécanismes ou activités votre organisation réalise-t-elle pour combler le fossé entre la science et la politique, et quelle est la cible ?
- Quel exemple démontre le mieux la capacité de votre organisation à combler le fossé entre science et politique ?

5. Principales forces et compétences (par domaines fonctionnels tel que décrit dans le mandat) (longueur suggérée : 1 page) 30%

d. Quelles sont les principales forces et compétences de votre organisation en ce qui concerne la gestion des données et de l'information géospatiales ?

- Quelle est l'expérience de votre organisation concernant le développement et la gestion de bases de données spatiales, et la mise en place de services et d'applications pour la découverte et l'utilisation de données en ligne ?
- Votre organisation a-t-elle un historique, et peut-elle apporter la preuve de sa culture de partage d'informations, de promotion des normes relatives aux données, et de soutien aux protocoles de partage des données ?
- Pouvez-vous donner un exemple précis montrant comment votre organisation est capable de « libérer » des données et/ou d'apporter un changement d'attitude en ce qui concerne l'accès aux données ?

e. Quelles sont les principales forces et compétences de votre organisation en ce qui concerne le renforcement des capacités ?

- De quelles façons votre organisation renforce-t-elle les capacités au niveau individuel, organisationnel et/ou de l'infrastructure ?
- Pouvez-vous donner un exemple précis de la façon dont votre organisation a renforcé et institutionnalisé les capacités techniques de décideurs gouvernementaux et/ou de gestionnaires d'aires protégées ?

f. Quelles sont les principales forces et compétences de votre organisation en ce qui concerne le soutien stratégique ?

- Quel est le rôle de votre organisation dans les structures et processus régionaux de gouvernance & politique en Afrique de l'Ouest ?
- Quel est le type et la fréquence du soutien stratégique que votre organisation fournit aux décideurs nationaux et régionaux, notamment pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (par ex. le Programme de travail sur les aires protégées de la Convention sur la diversité biologique) ?
- Quel exemple précis démontre le mieux le succès de votre organisation dans l'offre d'un soutien stratégique (par ex. un résultat de recherche de votre organisation comme des données de tendance, une carte ou un rapport utilisé comme matériel de référence par un ministère pour renseigner un débat politique en cours et une prise de décision) ?

g. Quelles sont les principales forces et compétences de votre organisation en ce qui concerne la mise en réseau & les communications ?

- Quels types d'outils de mise en réseau et de communications votre organisation utilise-t-elle pour se faire connaître ?
- Comment votre réseau s'est-il développé au fil du temps, et à quoi attribuez-vous ce développement ?
- Pouvez-vous donner un exemple précis de la façon dont votre organisation a réussi à dynamiser ou à renforcer une communauté autour d'une question ou d'une préoccupation stratégique ou de gestion particulière ?

6. Contribution financière ou en nature (longueur suggérée : ½ page) 15%

h. Quelle(s) contribution(s) financière(s) ou en nature votre organisation peut-elle offrir à l'Observatoire ?

- Quelles sources de soutien financier peuvent être exploitées, notamment les contributions en nature que votre organisation pourrait offrir sans coût à l'Observatoire (par ex. temps de personnel technique et administratif, installations de bureaux/formation, soutien TI, hébergement de site Internet, etc.) ?
- Dans quelle mesure votre organisation juge-t-elle réalisable la mobilisation de sources de financement complémentaires pour maintenir l'Observatoire ?
- Comment votre organisation coordonnerait et/ou intégrerait le travail de l'Observatoire avec les initiatives de l'organisation, ses forums et ses plateformes d'information existants ?
- Quels liens peuvent être établis avec les programmes/projets existants ?

7. Détails physiques/logistiques de l'organisation hôte (longueur suggérée : ½ page) 5 %

i. Quel espace de bureau (y compris infrastructures TI) peuvent être mis à disposition de l'Observatoire ?

- Quel est l'état de l'infrastructure physique de votre organisation (matériel et logiciel utilisés pour stocker les données, stockage et serveurs interconnectés, suivi & gestion du stockage) ?
- Votre organisation a-t-elle un accès Internet/bande passante 24/7 suffisant pour transférer des données du Système d'information géographique (SIG) & RS (pas moins de 10 Mbps) ?
- Votre organisation peut-elle libérer de l'espace pour le personnel de l'Observatoire (environ 30 m²) ?

8. Viabilité (longueur suggérée : ½ page à 1 page) 15%

j. Votre organisation dépend-elle ou répond-elle à un organe supérieur ? Existe-t-il des accords de gouvernance ou des facteurs politiques pouvant influencer (favorablement ou défavorablement) la gestion de l'Observatoire ?

k. Quelle est la taille de votre organisation (en termes de personnel permanent et de revenus), et quelle est la régularité des flux de financement d'une année sur l'autre ?

l. Depuis combien de temps votre organisation opère-t-elle dans la région, et comment caractériseriez-vous son historique et sa réputation régionale ?

SOUSSION DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT ET AUTRES INFORMATIONS

- 1. Les documents doivent être reçus au plus tard le 29 avril 2019 (23:59 GMT).** Veuillez envoyer vos manifestations d'intérêt par voie numérique, par courriel, à l'adresse : tanya.merceron@iucn.org [attention : Tanya Merceron] et cc sebastien.regnaut@iucn.org et armelyacine.badolo@iucn.org
- 2. Toutes les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en anglais ou en français, en utilisant ce modèle et en gardant ses caractéristiques (police, marge, taille de la page, etc.).** Les candidatures seront sous format Word (sauf pour les documents scannés). Les fichiers doivent être renommés comme suit : **nominstitution_Eol.doc**, **nominstitution_Appendices.doc**, **nominstitution_Scanneddocuments.doc**. Les candidatures oubliant de répondre à une section de la manifestation d'intérêt, et celles qui dépassent la limite de longueur, ne seront pas étudiées.
- 3. Chaque candidature recevra une notification de réception électronique.**
- 4. Toute information supplémentaire sur le programme BIOPAMA peut être trouvée sur le site Internet** <https://www.biopama.org/fr/>
- 5. Pour toute question ou information supplémentaire, veuillez contacter : Tanya Merceron,** tanya.merceron@iucn.org du Bureau de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest et centrale.